

# Charte de l'association

La charte pose les fondements et les valeurs de l'association L'Echo-Habitants. Elle est un engagement moral qui définit un cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association, les salariés et les bénévoles. Elle n'a d'autres limite que la durée de vie de l'association qui y souscrit, sauf décision contraire de son assemblée générale.

Il est remis la présente charte à l'ensemble des membres, ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

L'association L'Echo-habitants modifie sa charte en date du 06 mai 2021, lors de son Assemblée Générale extraordinaire.

## Préambule

Avant d'être un droit, se loger est une nécessité. La nécessité étant considérée, se loger est aussi un art, une façon d'être et une façon d'agir. Se loger, c'est « habiter », une manière d'être et d'être là.

Habiter son logement, c'est conjuguer l'intime et le social dans l'espace socialisé.

L'impossibilité pour beaucoup de se loger, non seulement convenablement mais également heureusement, engendre un manque, une frustration.

Il apparaît alors la nécessité de mettre en œuvre autrement les énergies disponibles.

### Définition de l'habitat participatif

L'habitat participatif **permet à des groupes de citoyens de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement, en combinant espaces privatifs et espaces communs** pour mieux répondre à leurs besoins, en cohérence avec leurs moyens et leurs aspirations.

Vivre en habitat participatif, c'est choisir d'**habiter autrement avec ses voisins** en accord avec ses valeurs et ses aspirations, en particulier en matière de vie sociale et d'écologie, dans un esprit de partage et de solidarités.

Ce mode de production de l'habitat est **ouvert à toutes et à tous**, de tout âge, tout niveau de ressources, tout milieu social, toute activité...

### Dimension plurielle de l'habitat participatif

L'habitat participatif offre l'opportunité de traduire dans l'action publique un projet co-réalisé par ses usagers (habitants).

**Dans sa dimension sociale**, s'il apporte tout d'abord une réponse aux besoins essentiels (se loger), il favorise surtout l'implication citoyenne des habitants et la pluralité des statuts d'occupation du logement (accession, propriété collective, location) afin de permettre une meilleure appropriation du logement et de faciliter la définition des besoins des usagers.



**Dans sa dimension économique**, la démarche participative facilite l'accès à un logement choisi, de qualité et à un prix souvent plus abordable (mutualisation ...).

**Dans sa dimension sociétale**, l'habitat participatif renforce les liens sociaux, le respect d'autrui et contribue à donner une réelle impulsion des dynamiques sociales au sein d'un quartier en devenir. L'habitat participatif contribue à réintroduire et développer la notion des communs dans la société et propose une alternative à la propriété individuelle.

**Dans sa dimension environnementale**, l'objectif de la démarche participative est aussi de sensibiliser à l'environnement et au développement durable en étant respectueux de son cadre de vie (éco-construction, consommation responsable), dans le cadre des enjeux de la transition environnementale et sociétale, désormais pleinement identifiés.

**Dans sa dimension individuelle**, il contribue à l'épanouissement en favorisant l'expression, le bien-être. Il peut aussi contribuer au développement de l'autonomie (personnes âgées, familles monoparentales) et conforter ou révéler des compétences qui vont encourager à aller vers « l'autre » et sortir de l'isolement.

2

## Engagement de l'association

L'association s'engage à respecter :

- ✓ Le droit au logement
- ✓ Le droit au bien-être
- ✓ Le droit à la ville
- ✓ Le droit à la citoyenneté

L'association fonde ses actions sur :

- ✓ Une démarche de projet
- ✓ Une démarche d'innovation
- ✓ Une démarche de coopération
- ✓ Une démarche d'éducation populaire

Le fonctionnement interne et les activités de l'association L'Echo-habitants sont fondés sur un principe de **solidarité** et d'**utilité sociale**. L'association agit :

- ✓ De façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés et de ses bénévoles,
- ✓ Dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901,
- ✓ Dans le respect de la parole habitante

## Places des bénévoles dans le projet associatif

Dans le cadre du projet associatif, le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- ✓ Orientation et pilotage de la structure et en lien avec les salariés via le CA
- ✓ Animation de la dynamique inter-réseaux
- ✓ Possibilité de participer aux groupes de travail du mouvement national (Habitat Participatif France) et à la plateforme régionale (Habitat Participatif Ouest)

## Vision commune de la vie associative avec les bénévoles

3

- ✓ L'Engagement des bénévoles est libre et volontaire ;
- ✓ Chaque adhérent a néanmoins vocation à devenir acteur du projet associatif et pas seulement consommateur d'informations ;
- ✓ La vie associative s'articule autour de l'interactivité, du dialogue et de la convivialité entre membres ;
- ✓ Chaque membre se reconnaît dans des valeurs humanistes de partage et de respect de chacun et de la diversité d'opinions et de croyances ;
- ✓ Chaque membre se reconnaît dans la promotion du projet associatif et plus largement dans la promotion d'une autre manière d'habiter et de fabrique urbaine.

## Principes fondateurs de l'accompagnement

L'Echo-habitants croit en la pérennité de l'habitat participatif comme une 3ème voie du logement. Son ambition est d'en développer et faciliter la réalisation de projets d'habitat participatif, à tous les stades du processus de conduite de projet.

L'association est convaincue que l'énergie citoyenne, dont sont nourris les projets d'habitat participatif offre l'opportunité d'un nouveau mode d'habiter et de vivre ensemble.

Les valeurs de l'association se déclinent également dans ses actions d'accompagnement.

Ainsi, l'association s'engage à :

- ✓ Respecter l'esprit des projets par une **écoute attentive** des futurs habitants,
- ✓ Favoriser la **coopération, les mixités et la solidarité**,
- ✓ Être **transparent** dans le lien entre porteurs de projet et partenaires,
- ✓ Favoriser l'**innovation** et l'**écoconstruction**.

Enfin, l'association s'engage à ce que chacun de ses salariés accompagnateurs de projets d'habitat participatif agisse conformément aux documents fondateurs du Réseau des Acteurs professionnels de l'Habitat Participatif auxquels elle adhère et en particulier sur 2 axes :

- 1°) Le respect d'un référentiel métier,
- 2°) La mise à jour des compétences.

## Vision commune de l'association en matière d'accompagnement :

### Finalité 1

- ✓ Etre reconnue comme acteur de référence dans ce domaine et être proactif
- ✓ Développer de bonnes pratiques et garantir la réussite des projets :
  - par l'intégration de l'habitat participatif très en amont des politiques publiques et dans la planification des projets urbains,
  - par l'émergence de concertation pré-opérationnelle favorable à l'émergence d'initiatives et à l'insertion de projets dans des environnement complexes,
  - par un processus clairement identifié et planifié qui rassure, par une conduite opérationnelle des projets jusqu'à leur bonne fin.

### Finalité 2

- ✓ Contribuer à un changement d'échelle à la pratique de l'habitat participatif et plus largement de la participation dans le champ de l'habitat :
  - Développer des projets sur un territoire élargi : en zones tendue ou détendue, en milieu urbain, péri-urbain ou rural, en quartier prioritaire, en centre bourg déserté...
  - Faciliter l'accès à un habitat (participatif) pour tous
  - Initier des projets à l'échelle d'un îlot

4

## Engagement commun

L'adhésion à l'association suppose l'adhésion pleine et entière à cette charte.

---

En tant que membre de l'association, je me reconnais pleinement dans la philosophie qui anime l'association et son projet et je m'engage à y participer.

**Nom**

**Prénom**

**Date**

**signature**

